

ANNEXE 42

CABINET DU
MINISTRE
de
L'EDUCATION NATIONALE

PARIS le 16 Novembre 1945

Personnel

202

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'AUDE
à CARCASSONNE.

Vous avez bien voulu m'adresser deux propositions d'attribution de la Médaille de la Résistance pour :

M. PICOLO Albert et ROUBAUD Lucien, Professeurs au Lycée de garçons de CARCASSONNE.

Je vous serais très obligé de bien vouloir pour chacun des intéressés, m'adresser un rapport justificatif plus complet que celui que vous m'avez fait tenir.

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet,

Signé : ILLISIBLE.

Copie adressée à M. le Proviseur du Lycée de CARCASSONNE.

AD11
2890W21/01

Je vous serais obligé de m'adresser pour chacun de ces professeurs un rapport complet.

CARCASSONNE, le 20 Novembre 1945
P. l'Inspecteur d'Académie,
Le Délégué,

Communiqué à M. Saury et

Sireut

[Signature]

[Signature]

avec prière de m'adresser d'urgence un rapport, aussi complet que possible, sur l'activité dans la Résistance, de M. Picolo et Roubaud.

le 20.11.45

Le Proviseur,

[Signature]

Parcours n° 1 le 26 nov^{bre} 1945

Conseil Général
de l'Aude

Monsieur le Censeur,

Vous me demandez des précisions
sur mon activité dans la résistance ainsi
que des renseignements précis sur les
peines et condamnations que j'ai subies.
les voici :

Entré dans un mouvement de résistance
le 1^{er} novembre 1941 -
1^{er} chef départemental "Combat" en 1942
j'ai organisé les manifestations du 14 Mai
1942 - la contre-manifestation à la conférence
Grimm - et la manifestation de masse
du 14 juillet 1942.

Perquisitionné et arrêté le 13 juillet
1942 sur dénonciation de l'imprimeur
Carbon - Interrogé pendant une nuit
je ne parle pas - Ma femme est arrêtée
le 15 juillet 1942.

AD11
2890W21/02

214 - Nous sommes traduits devant le tribunal militaire
de Montpellier -

ANNEXE 42

Vingt jours après ma femme est mise
en liberté après un non-lieu - Elle avait eu
une hémoptysie grave et dû être soignée très
rapidement dans une clinique de Toulouse pour
Phthisie galopante.

Le 15 septembre 1942. Le tribunal pour
manque de preuves me condamne à un an
de prison avec sursis - 12.000^f d'amende et 5 ans
d'interdiction de droits civils.

Libéré - je rejoins ma femme à Toulouse
et j'apprends que je suis recherché à nouveau
par la police pour une affaire dans laquelle
une cinquantaine de mes amis sont inquiétés et par
suite arrêtés - (1)

C'est alors que je me réfugie en Lozère
sous le nom de Henri Poucet et reprend
contact avec l'organisation "Combat".

Recherché et par ce fait immobilisé
dans un cadre d'activité restreint, je
suis chargé de l'organisation du secteur
Armée secrète de Langogne et de la création
de maquis dans les monts Lozère -

AD11
2890W21/03

Arrêté par la Gestapo le 1^{er} septembre
1943 après avoir échappé l'avant veille à

ANNEXE 42

Conseil Général

de l'Aude

un coup de filet tendu par la gestapo lors
d'une réunion de cadus à Marvejols.

Interrogé et torturé par la gestapo à Montpellier
envoyé à Compiègne (Front Stalag 22) le
16 septembre 1943.

Déporté en Allemagne au Camp de
Buchenwald le 28 octobre 1943.

Évacué de ce camp le 8 Avril 1945

Évadé le 24 Avril 1945 de la colonne
qui nous conduisait vers le Danube -

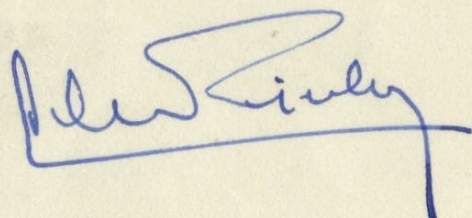
Rejoins les troupes américaines le
26 Avril 1945 à Staudorf (Bavière)

rentré en France le 6 Mai 1945 à
Lorquoy -

Arrivé à Carcassonne le 8 Mai 1945

AD11

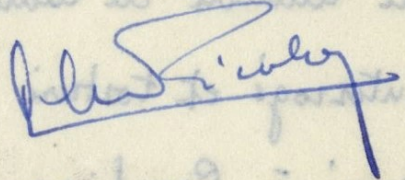
2890W21/04



(1) J'ai été condamné le 13 Mai 1943 par défaut
à 3 ans de prison et 5.000^f d'amende
par le Tribunal de Carcassonne -

ANNEXE 42

Bien cordialement



AD11

2890W21/05

